



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (FFF)
Caribbean Football Union (CFU)
Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (CONCACAF)



PROCES VERBAL RÉUNION BUREAU DU CONSEIL DE LIGUE

Saison 2020/2021
Réunion du 10 mars 2021

Membres présents :

PRÉNOMS - NOMS	FONCTIONS	Présent	Absent	Excusé
Samuel PÉREAU	Président	■		
Georges DUQUESNAY	1 ^{er} Vice Président	■		
Marcel PUJAR	2 ^{ème} Vice Président			■
Maurice VICTOIRE	3 ^{ème} Vice Président	■		
Raymond ALGER	4 ^{ème} Vice Président			■
Jean-Claude VARRU	Secrétaire Général	■		
Nicaise LAURENT	Secrétaire Général adjoint			■
Alex ULLINDAH	Trésorier Général	■		
Maguy NATTES-CRATTER	Trésorier Général Adjoint	■		

Assistent à la réunion :

NOMS – PRÉNOMS	FONCTIONS
Guy Emile RADOM	Membre
Jean Luc MOSTOR	Membre

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la réunion à 18h00, remercie les membres présents et déclare que le bureau du Conseil de Ligue (CDL), réuni en présentiel, peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous.

Ordre du Jour

A. Compétitions

1. Compte rendu réunion LFM/Pouvoirs publics (coupe VYV, Championnat CONCACAF Futsal, CONCACAF Caribbean Club Shield, championnat CONCACAF U20 garçons et filles)

Le Président s'est entretenu avec le Directeur de la DRAJES au sujet :

- de la participation de nos délégations à des compétitions à l'étranger
- de l'organisation de la phase finale de la Coupe VYV avec les équipes de Guadeloupe de Guyane et de Saint Martin.
- Du match de préparation à la Gold Cup Martinique/Guadeloupe

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les déplacements au Guatemala (sélection futsal) et à Curaçao (Samaritaine) ne sont pas pour l'instant autorisés par les autorités publiques.

2. Calendrier fin de saison de la Régionale 1

Le Conseil de Ligue fait le point sur les rencontres programmées ce week end. Compte tenu des enjeux sur certains matchs le conseil de ligue valide la désignation d'un quatrième arbitre dont la prise en charge sera assurée par la Ligue de Football de Martinique.

3. Sélection U20 Filles et garçons

Le Conseil de Ligue demande à la Direction Technique de lui faire des propositions de staff pour les catégories U20 Filles et Garçons.

4. Phase finale de la Coupe VYV

Le Conseil de Ligue n'exclut pas la possibilité de report de cette compétition prévue du 13 au 15 mai 2021 à une date ultérieure si les conditions sanitaires l'imposaient

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 - 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (FFF)
Caribbean Football Union (CFU)
Confederacion Norte, Centro Americana y del Caribe de Futbol (CONCACAF)



B. Finances et RH

1. Recrutement d'un comptable

Le jury de recrutement s'est réuni et s'est entretenu avec l'ensemble 4 candidats retenus. Le Conseil de Ligue valide la proposition du Jury.

2. Indemnité exceptionnelle

Le Conseil de Ligue valide l'attribution d'une prime exceptionnelle à temps pour les sujétions supplémentaires temporaires de Monsieur Yannick DESMONTIL. Le Trésorier Général est en charge de la mise en œuvre de cette décision.

C. Arbitrage

3. Réunion Commission Régionale de l'Arbitrage/CDL

Guy Emile RADON fait le point sur la rencontre entre la CRA, et les arbitres élites. Il s'agissait de faire le point sur les désignations, la gestion de la fin du championnat dans sa 2^{ème} phase.

D. Décisions Conseil de Ligues (Forfaits)

1. Forfait RC Rivière Pilote : Championnat Marie Anne BESSARD

Le Conseil de Ligue,

Vu le courrier du RC Rivière Pilote en date du 25 février 2021, demandant que son équipe 2 soit déclarée forfait, Considérant que le RC Rivière Pilote indique dans son courrier ne pouvoir prendre part à la suite du championnat senior hommes des équipes 2 au titre de la saison 2020/2021,

Par ces motifs,

Déclare le RC Rivière Pilote 2 forfait général dans le championnat des équipes 2

La présente décision est susceptible d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de sa notification, devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F dans les conditions de délai et de forme prévues aux articles 10-188-190 des Règlements Généraux de la F.F.F

2. Forfait New Star : Championnat Marie Anne BESSARD

Le Conseil de Ligue,

Vu le courrier du New Star en date du 20 février 2021, demandant que son équipe 2 senior hommes soit déclarée forfait, Considérant que le New Star indique dans son courrier ne pouvoir prendre part à la suite du championnat senior hommes des équipes 2 au titre de la saison 2020/2021,

Par ces motifs,

Déclare le New Star 2 forfait général dans le championnat des équipes 2 senior hommes.

La présente décision est susceptible d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de sa notification, devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F dans les conditions de délai et de forme prévues aux articles 10-188-190 des Règlements Généraux de la F.F.F

3. Championnat Féminin

a. Match Samaritaine /FAM du 31/01/2021

Le Conseil de Ligue,

Vu les règlements généraux de la FFF,

Vu le Règlement Sportif de la Ligue de Football de Martinique,

Vu la feuille de match de la rencontre du championnat féminin FAM/Samaritaine du 30 janvier 2021

Considérant l'absence de l'équipe de la Samaritaine,

Par ces motifs

Décide de la perte du match pour l'équipe de la samaritaine par forfait.

La présente décision est susceptible d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de sa notification, devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F dans les conditions de délai et de forme prévues aux articles 10-188-190 des Règlements Généraux de la F.F.F

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 - 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (FFF)
Caribbean Football Union (CFU)
Confederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (CONCACAF)



b. Match Samaritaine/Emulation du 6/02

Le Conseil de Ligue,
Vu les règlements généraux de la FFF,

Vu le Règlement Sportif de la Ligue de Football de Martinique,
Vu la feuille de match de la rencontre du championnat féminin Samaritaine/Emulation du 7 février 2021
Considérant l'absence de l'équipe de la Samaritaine,
Par ces motifs
Décide de la perte du match pour l'équipe de la samaritaine par forfait.

La présente décision est susceptible d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de sa notification, devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F dans les conditions de délai et de forme prévues aux articles 10-188-190 des Règlements Généraux de la F.F.F

c. Match RC Rivière Pilote/Samaritaine du 27/2

Le Conseil de Ligue,
Vu les règlements généraux de la FFF,

Vu le Règlement Sportif de la Ligue de Football de Martinique,
Vu la feuille de match de la rencontre du championnat féminin RC Rivière Pilote/Samaritaine du 27 février 2021
Considérant l'absence de l'équipe de la Samaritaine,
Par ces motifs
Décide de la perte du match pour l'équipe de la samaritaine par forfait.

La présente décision est susceptible d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de sa notification, devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F dans les conditions de délai et de forme prévues aux articles 10-188-190 des Règlements Généraux de la F.F.F

d. Championnat senior femmes 2020/2021 – Forfait général de l'équipe senior de la Samaritaine

Le conseil de Ligue, réuni en séance plénière le mercredi 10 mars 2021,
Jugeant en lieu et place de la commission de première instance, sur le fondement de l'article 13.6 des statuts de la LFM,
Constate, à l'examen du dossier que l'équipe de la Samaritaine, au titre de la saison 2020/2021, ne s'est pas présentée pour les trois rencontres du championnat féminin de régionale, ci-après :

- **Match Samaritaine /FAM du 30 janvier 2021**
- **Match Samaritaine/Emulation du 6 février 2020**
- **Match RC Rivière Pilote /Samaritaine du 27 février 2020**

Rappelle ci-après les dispositions de l'article 33 du règlement sportif de la LFM : «Trois forfaits consécutifs ou non d'une équipe, entraînent le forfait général de cette équipe.....L'équipe qui aura déclaré forfait général sera exclue du classement et les points obtenus par les autres équipes lors des matchs disputés contre cette équipe, seront annulés... »,

Pour les motifs évoqués ci-dessus, eu égard aux forfaits mentionnés supra, et en application des dispositions de l'article 33 sus visé, le Conseil de Ligue de la LFM, en sa réunion du mercredi 10 mars 2021,

- **Dit que l'équipe senior femmes de la Samaritaine est déclarée Forfait Général pour le championnat féminin de Régionale 1 au titre de la saison 2020/2021**

Précise que la présente décision sera communiquée à la Commission Régionale des Compétitions, pour prise en compte dans le classement du championnat féminin de Régionale 1- saison 2020/2021, en application des dispositions de l'article 33, du règlement sportif de la LFM.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F dans les conditions de délai et de forme prévues aux articles 10-188-190 et l'annexe 5 des Règlements Généraux de la F.F.F

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 - 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général



LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

Affiliée à :
Fédération Française de Football (**FFF**)
Caribbean Football Union (**CFU**)
Confederacion Norte, Centro Americana y del CAribe de Futbol (**CONCACAF**)



E. Questions Diverses

- ✚ Société Flexible : Le conseil de Ligue valide le principe d'une contractualisation avec ce prestataire d'un partenariat pour l'acquisition d'équipement et de merchandising.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h30

Le président

Samuel PEREAU

Le secrétaire général

Jean Claude VARRU

LIGUE DE FOOTBALL DE MARTINIQUE

2 rue Saint-John Perse Morne Tartenson - BP 307 – 97203 Fort de France Cedex - Tél. 0596-72-89-89 - Fax. 0596-63-14-99

secretariatgeneral@liguefootmartinique.fr

La correspondance et les règlements doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Secrétaire Général